



# Master Droit privé

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2016, Université de Rouen. hceres-02041809

**HAL Id: hceres-02041809**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041809>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Droit privé

- Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

L'objectif du master mention *Droit privé* de l'Université de Rouen, dispensé à l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion, est de permettre aux étudiants d'acquérir un socle de compétences fondamentales en droit privé, préalables nécessaires à leur spécialisation en vue d'une insertion efficace dans le monde professionnel.

Pour y parvenir, le master *Droit privé* comprend, en 1<sup>ère</sup> année (M1), deux spécialités, *Droit privé général* et *Droit notarial*. S'agissant du droit privé, les étudiants de M1 bénéficient, au sein de deux parcours (*Droit interne* et *Droit international*), d'un choix d'options afin de préparer leur orientation en seconde année de master (M2). Ainsi, un cours de droit des assurances leur est proposé dans la perspective d'une intégration en M2 *Droit privé*, spécialité *Droit des assurances*. Quant au droit notarial, les enseignements dispensés en M1 ne laissent place à aucune option, de façon à ce que tous les étudiants s'orientant vers le M2 *Droit privé*, spécialité *Droit notarial*, bénéficient d'un socle commun de compétences. Le master *Droit privé* propose en seconde année trois spécialités, *Droit privé général* subdivisé en deux parcours - *Droit interne* et *Droit international* -, *Droit notarial* et *Droit des assurances* (cohabilitée avec l'Université de Caen-Basse-Normandie, le parcours *Assurance de dommages* étant porté par Rouen et le parcours *Assurance de personnes* étant porté par Caen).

A l'issue des deux années de master, il est attendu des étudiants qu'ils soient dotés de bonnes connaissances juridiques en droit approfondi des obligations, droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille ainsi qu'en droit international privé et qu'ils aient acquis une bonne rigueur méthodologique ainsi qu'une capacité solide de raisonnement juridique, nécessaires à une insertion professionnelle réussie. Les enseignements sont dispensés en présentiel. S'agissant du M2 *Droit privé*, spécialité *Droit des assurances*, il convient de noter que le stage obligatoire de 12 semaines est, depuis la rentrée 2015, transformé en stages en alternance ou en périodes en entreprises effectuées dans le cadre de contrats de professionnalisation.

Par ailleurs, la formation est ouverte à la formation continue et à l'alternance.

## Synthèse de l'évaluation

Le master de *Droit privé* de l'Université de Rouen offre une architecture cohérente. Les enseignements dispensés sont complets et cohérents. Le master *Droit privé* est solidement arrimé dans le paysage universitaire rouennais, en raison de la forte attractivité qu'il assure auprès des étudiants (les effectifs de 2<sup>nde</sup> année de master s'élevant en moyenne à une soixantaine d'étudiants), que ce soit pour les spécialités *Droit privé général* ou *Droit notarial* en M1, ou pour les trois spécialités *Droit privé général*, *Droit notarial* et *Droit des assurances* en M2. Il importe de souligner le succès notoire du M2 *Droit des assurances* qui a trouvé son rythme de croisière grâce à une équipe soucieuse de la notoriété et de la pérennité de la spécialisation. Pour autant, les spécialités *Droit privé général* et *Droit notarial* méritent tout autant attention. La première a bénéficié au cours de l'année universitaire 2014-2015 d'un regain d'intérêt, même si les effectifs apparaissent assez fluctuants (entre 26 et 45 en M1 et 13 à 30 en M2 sur la période considérée). Quant à la seconde, qui se caractérise par un fort pilotage, s'avère attractive et ses effectifs demeurent stables tant en 1<sup>ère</sup> année (une trentaine d'étudiants) qu'en 2<sup>nde</sup> année de diplôme (plus d'une vingtaine).

Cependant, le master *Droit privé* présente également un certain nombre de faiblesses.

Tout d'abord, le parcours *Droit international* de M2 appelle quelques observations. On constate que ce parcours n'attire plus les étudiants (effectif s'élevant à un étudiant en 2013-2014 même si l'année universitaire 2014-2015 a vu six étudiants

recrutés). On s'interroge, en outre, sur sa spécificité alors que ce parcours ne comporte que 80h de cours de droit international sur les 300h dispensées.

Ensuite, un certain nombre d'insuffisances peuvent être relevées.

Ainsi, s'agissant des informations relatives à la poursuite des études et à l'insertion professionnelle, l'on ne peut qu'être perplexe face aux éléments lapidaires fournis, ce qui est regrettable pour un master au regard de sa finalité professionnalisante.

De même, si la place de la recherche est assurément moindre dans les masters à finalité professionnelle, il n'en demeure pas moins que cet aspect aurait pu faire l'objet d'une ébauche d'explication justifiant l'exclusion éventuelle de la recherche.

Quant à l'ouverture à l'international, elle apparaît largement perfectible. En effet, il ne suffit pas que l'établissement soit partie prenante du réseau Erasmus Mundus pour que l'ouverture à l'international soit efficace. Le nombre d'étudiants recourant à la mobilité internationale n'est pas indiqué et le parcours *Droit international* ne présente guère de spécificité internationaliste. Quant au volume horaire des enseignements en langues, il est insuffisant puisque seules 18h sont annuellement consacrées aux langues vivantes en M1 et 20h en M2, y compris pour le parcours *Droit international*.

En outre, l'on peut regretter l'absence de mutualisation entre les spécialités de M2 et l'absence de conseils de perfectionnement qui ne contribue nullement à améliorer l'efficacité des diplômes.

Enfin, plusieurs points ne sont pas ou peu abordés : la place des nouvelles technologies est passée sous silence sauf pour la spécialité *Droit des assurances* ; de même les modalités d'évaluation ne sont pas précisées en M2 spécialité *Droit notarial*. Le suivi de l'acquisition des compétences est à peine envisagé. Quant à la formation continue, il eût été intéressant de connaître la part qui lui est consacrée dans la mention.

#### Points forts :

- Diplôme présentant une architecture cohérente.
- Enseignements diversifiés et complets en M1.
- M2 très attractif pour les spécialités *Droit notarial* et *Droit des assurances*.
- Regain d'intérêt pour le M2 *Droit privé*, spécialité *Droit privé général* avec un effectif en légère hausse.
- Bonne implication des équipes de pilotage des spécialités *Droit notarial* et *Droit des assurances*.

#### Points faibles

- Parcours « Droit international » très peu attractif et proportion des enseignements de droit international très insuffisante.
- Faiblesse des renseignements transmis concernant le suivi des diplômés.
- Ouverture à l'international qui n'est pas concrètement démontrée et volume horaire consacré à l'enseignement des langues vivantes étrangères très insuffisant.

#### Recommandations

Si la qualité du master *Droit privé* est indéniable, il serait toutefois souhaitable de mener une réflexion sur le devenir du parcours *Droit international*, de renforcer l'ouverture à l'international par des échanges efficaces avec des universités étrangères, par des enseignements de droit en langue étrangère (notamment en anglais) et par une augmentation substantielle des heures d'enseignement des langues vivantes et d'apporter une attention particulière au suivi des diplômés, à la formalisation d'un conseil de perfectionnement et à la promotion de la formation continue.

## Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>L'objectif d'un master est de proposer aux étudiants titulaires d'une licence une spécialisation afin de pouvoir se positionner efficacement sur le marché de l'emploi. L'objectif que s'assigne le master <i>Droit privé</i> de la Faculté de Droit de Rouen est, à cet égard, globalement atteint.</p> <p>Le cursus proposé tant en M1 qu'en M2 est classique et éprouvé.</p> <p>S'agissant, en premier lieu, du master 1, les matières enseignées constituent une première étape vers la spécialisation de la 2<sup>nd</sup>e année. Le droit des sûretés, le droit international privé, le droit des régimes matrimoniaux, le droit des successions ou le droit international des affaires, par exemple, constituent des matières cohérentes au regard de la seconde année de diplôme.</p> <p>S'agissant en second lieu du master 2, il comprend trois spécialités.</p> <p>La spécialité <i>Droit privé général</i> fait l'objet de deux parcours, le <i>Droit interne</i> et le <i>Droit international</i>, ce dernier parcours n'emportant d'ailleurs pas la conviction pour deux raisons. D'une part, au regard de l'effectif, le parcours <i>Droit international</i> n'accueille plus que très peu d'étudiants. D'autre part, s'agissant des enseignements de droit international, le tableau présenté ne donne aucune précision concernant la nature des cours de droit international. L'on peut dès lors s'interroger sur l'opportunité du droit international au regard des objectifs à atteindre.</p> <p>La spécialité <i>Droit notarial</i> n'appelle pas de remarques particulières, l'enseignement dispensé et le volume horaire étant en totale adéquation avec les objectifs poursuivis.</p> <p>Quant à la spécialité <i>Droit des assurances</i>, elle propose un parcours <i>Assurance de dommage</i> où les matières enseignées assurent une excellente formation en ce domaine.</p>
Environnement de la formation	<p>Le master <i>Droit privé</i> n'est pas spécifique à l'Université de Rouen, puisqu'au sein de la ComUE Normandie, il est également proposé à l'Université de Caen et du Havre. Toutefois, cette concurrence n'est pas à déplorer dans la mesure où le master <i>Droit privé</i>, par son caractère encore généraliste en M1, tend naturellement à attirer les étudiants domiciliés dans le bassin rouennais. Quant au master 2, son attractivité est démontrée par le recrutement local et extérieur (notamment en ce qui concerne la spécialité <i>Droit des assurances</i>). Il faut également souligner la complémentarité de cette dernière formation avec celle existant à Caen, puisque la Faculté de Droit de Rouen propose un parcours <i>Assurance de dommage</i> pendant que la Faculté de Droit de Caen offre le parcours <i>Assurance de personnes</i>.</p> <p>Par ailleurs, des liens étroits sont établis avec le centre de recherche local (le Centre Universitaire Rouennais d'Etudes juridiques) dont l'un des axes de recherche porte sur « individu, justice et entreprise ».</p> <p>Enfin, s'agissant des liens avec les entreprises et les associations, ils ne sont pas apparents en M1, ce qui en soit n'est pas critiquable en raison du caractère encore généraliste des enseignements dispensés et du nombre d'étudiants concernés. En revanche, des rapprochements avec les professionnels sont notables en M2, notamment avec les notaires et les assureurs, ce qui apparaît en parfaite adéquation avec les objectifs des formations dispensées.</p>
Equipe pédagogique	<p>La répartition des intervenants se fait selon un schéma cohérent et classique avec essentiellement des universitaires en M1 et une implication universitaires/professionnels en M2, en raison de la professionnalisation des M2 <i>Droit notarial</i> et <i>Droit des assurances</i>. Des notaires, assureurs, directeurs juridiques, magistrats et avocats sont associés aux enseignements, certains professionnels intervenant en tant que professeurs associés. En revanche, les professionnels semblent être à l'écart du pilotage des deux M2 pourtant très professionnels, ce qui peut être</p>

	regretté.
Effectifs et résultats	<p>Concernant les effectifs, s'agissant tout d'abord du M1, si les effectifs en Droit notarial apparaissent globalement stables (autour d'une trentaine), ils varient cependant en <i>Droit privé général</i> (entre 26 et 45 étudiants). S'agissant, ensuite, des M2, les deux spécialités professionnelles présentent des effectifs équivalents, l'un appelé à augmenter (spécialité <i>Droit des assurances</i> : 11 étudiants en 2012-2013 à 19 en 2014-2015) en raison de l'attente des professionnels sur le marché, l'autre amené à stagner (spécialité <i>Droit notarial</i> : une vingtaine) en raison des incertitudes conjoncturelles économiques. La spécialité <i>Droit privé général</i> accueille un nombre variable d'étudiants (entre 13 et 30) sans qu'aucune explication ne soit réellement donnée. En ce qui concerne le parcours <i>Droit international</i>, le très petit nombre d'étudiants ces dernières années (3 en 2012-2013, 1 en 2013-2014) interpelle quant à la pérennité d'une telle spécialisation, même si une amorce de reprise est à relever selon le porteur du projet, sans que l'on puisse, pour l'heure, en dégager un quelconque enseignement (6 étudiants pour 2014-2015).</p> <p>Le taux de réussite dans chaque formation est satisfaisant.</p> <p>Concernant le devenir des diplômés, on ne dispose que de très peu de données, ce qui est regrettable et ne permet pas une analyse fine de l'insertion professionnelle pourtant élément fondamental d'appréciation d'un master. Toutefois, on ne peut qu'être surpris par le nombre de doctorants s'inscrivant chaque année, plus d'une trentaine, et particulièrement du nombre d'étudiants poursuivant leurs études en doctorat à l'issue de la spécialité <i>Droit notarial</i>, ce qui apparaît parfaitement incohérent et aurait assurément mérité des explications.</p>

Place de la recherche	<p>La formation est adossée au Centre universitaire rouennais d'études juridiques, avec un rattachement pour les enseignants du master <i>Droit privé</i> à l'équipe « Individus, Justices, Entreprise ».</p> <p>S'agissant de la place de la recherche, elle est inégale et limitée. Inégale, car elle ne concerne que trop peu les spécialités professionnelles (<i>Droit notarial</i> et <i>Droit des assurances</i>), le M2 <i>Droit privé</i>, spécialité <i>Droit privé général</i> étant en revanche plus sensibilisé à la recherche en raison de sa finalité de permettre la poursuite en doctorat. La place de la recherche est également limitée dans la mesure où peu de détails sont donnés quant à sa portée exacte : il est seulement constaté que les étudiants de M2 spécialité <i>Droit privé général</i> sont astreints à la rédaction d'un mémoire et au suivi de conférences pendant que les étudiants de M2 spécialité <i>Droit notarial</i>, sont soumis à la seule rédaction d'un mémoire.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La place de la professionnalisation est inégale selon les spécialités de master.</p> <p>S'agissant des spécialités à forte professionnalisation, les liens avec le monde du travail sont remarquablement assurés (stages facultatifs en M1 et obligatoires en M2). Les notaires et les assureurs sont des partenaires efficaces pour l'intégration des jeunes diplômés à la suite de leur stage et pour la viabilité des diplômes, la MATMUT versant une aide conséquente de 30 000 € par an au profit de la spécialité <i>Droit des assurances</i>, laquelle peut d'ailleurs, depuis septembre 2015, être suivie en alternance.</p> <p>Les liens avec le monde professionnel sont bien moindres pour la spécialité <i>Droit privé général</i>.</p> <p>On pourra, par ailleurs, regretter que la fiche RNCP ne fournisse de renseignements que pour le master <i>Droit privé</i>, spécialité <i>Droit privé général</i>.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les projets et les stages sont certes assurés mais de manière classique.</p> <p>Si en M1 la mise en place des stages généralisée est difficile à organiser, en revanche, en masters 2 professionnels, les stages sont efficaces, leur durée de trois mois maximum y contribuant. Le suivi des stages est assuré par une évaluation reposant sur la rédaction d'un rapport de stage faisant l'objet de soutenance.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'ouverture à l'international reste frileuse. Le dossier présenté ne démontre pas, en effet, un intérêt excessif pour cette dimension, mise à part la référence au programme Erasmus mundus.</p> <p>Les cours de langues sont naturellement dispensés mais l'on peut regretter la faiblesse du volume horaire. En M1, l'enseignement d'une langue vivante est dispensée à hauteur de 9h par semestre, soit 18h pour une année universitaire. Quant au M2, 20h sont consacrées à l'enseignement d'une langue vivante, ce qui apparaît insuffisant. Par ailleurs, l'offre de formation se résume au choix d'une seule langue vivante sans manifestement permettre aux étudiants qui le désireraient le choix d'une seconde langue.</p> <p>Observons enfin que pour le parcours <i>Droit international</i> de la spécialité <i>Droit privé général</i>, l'ouverture à l'international est quasiment inexistante, ce qui est un point faible supplémentaire de cette formation particulière.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement en master s'opère différemment selon la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>nde</sup> année du diplôme. S'agissant du M1, le recrutement n'est soumis à aucune restriction, ce qui n'est pas le cas pour le M2 sollicité par de nombreux étudiants : environ 550 pour la spécialité <i>Droit notarial</i>, une centaine pour la spécialité <i>Droit des assurances</i> et quelques 200 dossiers pour la spécialité <i>Droit privé général</i>. Il eut, néanmoins, été intéressant de connaître le nombre d'étudiants recrutés en M2 provenant d'autres universités.</p> <p>Quant aux passerelles, bien que peu évoquées, elles permettent à des étudiants non titulaires d'une licence de pouvoir être admis en M1. En revanche, aucune passerelle n'est évoquée pour un recrutement en M2. Il serait possible, par ailleurs, pour les étudiants postulant en M2 de choisir une autre spécialité que celle suivie en M1 mais sans que l'on connaisse réellement le nombre d'étudiants concernés pour se convaincre de l'efficacité des passerelles proposées.</p> <p>Quant au dispositif mis en place pour l'aide à la réussite, il n'en est pas fait état, le niveau déjà avancé des études rendant ce dispositif certainement superflu.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les formations semblent se faire essentiellement en présentiel. La place accordée à la formation continue n'est pas significative, ce qui est regrettable dans la mesure où il est vraisemblable que des salariés seraient intéressés par une formation tout au long de la vie. Toutefois, la spécialité <i>Droit des assurances</i> souligne l'ouverture en 2015 aux contrats de professionnalisation.</p> <p>Un certain nombre d'enseignements font l'objet d'une mutualisation en M1 ; tel n'est pas le cas en M2, ce qui permettrait toutefois d'offrir un spectre de matière plus large encore.</p> <p>Quant à l'usage du numérique, il est passé sous silence par l'ensemble des responsables des diplômes concernés à l'exception du M2 spécialité <i>Droit des assurances</i>. L'on peut regretter que les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC), l'espace numérique de travail (ENT) et les bases de données ne fassent l'objet d'aucune présentation.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques en M1 <i>Droit privé général</i> et <i>Droit notarial</i> (contrôle continu et examen terminal lors de deux sessions d'examen). Quant aux M2, le dossier renvoie laconiquement aux modalités d'examen de chaque spécialité, qui ne sont pas</p>



	<p>renseignées.</p> <p>Quant aux modalités de fonctionnement des jurys, elles sont classiques répondant aux canons de la tradition universitaire avec jury d'enseignants-chercheurs pour le M1 et échevinage, pour les M2, universitaires/praticiens.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est à peine renseigné quand il n'est pas ignoré, le dossier renvoyant à l'autoévaluation des formations. Le supplément au diplôme n'est pas renseigné concernant la spécialité <i>Droit des assurances</i>.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi est assuré au niveau de l'établissement sans que les données fournies permettent une analyse pertinente et une appropriation par les porteurs de formation. Il apparaît que les responsables des spécialités ont beaucoup de difficultés à récolter les informations, sauf en M2 spécialité <i>Droit des assurances</i> où l'implication personnelle très forte de son responsable permet un suivi efficace. Quant à la spécialité <i>Droit notarial</i>, le point n'est pas renseigné.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place ni au niveau de la mention, ni au niveau des spécialités, ce qui est regrettable.</p> <p>S'agissant des procédures d'autoévaluation, si les enseignements ne font l'objet d'aucune évaluation par les étudiants, en revanche, les universitaires ont conscience des imperfections des diplômes proposés et œuvrent pour une meilleure perfectibilité de manière formelle, par une procédure d'autoévaluation ayant donné lieu à ce dossier et de manière très informelle par des échanges entre universitaires. En revanche, il n'existe pas de procédure d'autoévaluation formalisée indépendante de ce dossier.</p>

# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.